



ECHOS NOMY

**L'info des délégués du personnel CFDT
Réunion du 6 septembre 2011**

PERCO

Les délégués CFDT redemandent quel est le personnel concerné (actif ou inscrit) par l'abondement spécifique du perco et comment sont prévenus les 136 salariés inscrits aux effectifs et non-actifs.

Tous les inscrits sont concernés y compris les personnes en MAD, CET, ALD... et enfin la direction locale se décide à appliquer les directives de la direction générale, mais se refuse à faire une communication extérieure aux inscrits non présents dans l'établissement.

Monsieur Segalen déclare : << pas de pub sur cette dépense nouvelle >> ! Pour les élus CFDT notre DRH a une singulière conception de l'application des accords et de leur communication. Depuis l'été, aurait-il toujours des oursins dans les poches ?

PERCO : LETTRE TYPE

Afin de bénéficier de l'abondement spécifique du PERCO avant un départ à la retraite, les salariés concernés doivent adresser un courrier à la DRH. Les délégués CFDT demandent que soit diffusée la lettre type prévue dans l'annexe 1 de l'avenant 6 des dispositions sociales, citée à l'article 5 « modalités particulières pour les départs en retraite ».

Conformément à l'accord, une lettre type sera mise à disposition des salariés. Cette lettre est en cours de rédaction avec l'aide des services juridiques et sera diffusée dans les jours qui suivent. C'est dommage qu'une fois de plus, les délégués CFDT doivent insister auprès du DRH, pour obtenir la simple application d'un accord.

SEMAINE FERMETURE

Les délégués CFDT demandent le nombre de personnes présentes dans l'établissement lors de la période de fermeture et le cas échéant les motifs de ces présences.

D'après la direction, aucun salarié de TSA n'était présent sur le site, pendant la semaine de fermeture du mois d'août.... Et pourtant des bruits ont couru sur la présence de Monsieur Pommelet dans notre établissement durant cette période pour entre autres s'informer du taux d'occupation d'utilisation du parc machine outil. Monsieur Segalen a démenti formellement cette rumeur. Qui et que croire !

PRIME

Suite à la signature du contrat Mirage 2000 Inde, les délégués CFDT demandent la date de versement de la prime de 250€ allouée lors des NAO.

Cette prime sera versée début octobre avec la paie de septembre.

Rappel des modalités :

Seuls les salariés actifs en CDI et présents depuis au moins 6 mois dans l'entreprise, bénéficieront de cette prime.

Les élus CFDT ont réclamé que cette dernière soit également versée aux apprentis et au personnel du service GIE-Formation du site de Brest.

La direction refuse cette demande. Cette réponse ne satisfait pas la CFDT, car le code du travail stipule bien que les salariés en CDD (apprentis entre autres) ont les mêmes droits et mêmes obligations que ceux liés par un CDI (Art L. 1242-14 et Art L. 6222-23).

Le GIE ne peut prétendre à cette prime car les salariés de ce service ne sont pas rattachés à l'effectif de TSA.

INFO TRAM

Lors de cette réunion DP, la direction a donné des informations concernant l'avancée des travaux du TRAM :

- La fin des travaux de l'entrée principale est prévu pour le 5 octobre ;
- L'enrobé des 2 voies de circulation sera terminé en semaine 36 ;
- De la semaine 37 à la semaine 40, la circulation sera assurée uniquement sur les 2 voies Sud (1 voie de circulation par sens) ;
- De la semaine 41 jusqu'à fin mars 2012, la circulation ne sera possible que sur les voies extérieures Nord et Sud, sans possibilité de couper les voies du TRAM (Il faudra utiliser les ronds points pour changer de direction). Pendant cette période, les 2 voies intérieures seront bloquées pour les essais d'endurance du TRAM ;
- Suite à ces essais, des feux tricolores pour l'accès au parking seront installés.

MESURES EGALITE F/H

Les délégués CFDT demandent un bilan des mesures égalité Femmes/Hommes par catégories pour TSA Brest.

44 femmes (26,67 %) ont bénéficié de la mesure dont 8 à temps partiel ;
6 promotions (4 cadres et 2 mensuelles) ;
18 augmentations ;
20 augmentations en vue d'évolutions futures.

Répartition par catégorie professionnelle :
3 ouvrières ;
11 techniciennes ;
10 administratives ;
20 cadres.

Les femmes augmentées ont eu 2,5 % et les femmes promues 4 %.

Les femmes notées en « inadéquation » ne bénéficient pas des mesures d'égalité F/H.

La moyenne des augmentations a été de 2,83%.

Bilan global des promotions 2011 :

	Hommes	Femmes	Différence
NAO 2011	6,29%	8,82%	2,53%
0,1% F/H	/	3,63%	3,63%
Total	6,29%	12,45%	+ 6,16%

Crèche :

L'ouverture de la crèche est programmée pour le 3 octobre. Au final, TSA occupera 10 lits au lieu de 9 et TUS, 10 lits au lieu de 11.

IFREMER et DCNS se sont désistés et la mairie de Plouzané n'a pas donné suite aux demandes qui lui ont été formulées.

Le contrat initial prévoit une obligation sur 3 ans.

CLEAN

Fin octobre 2011, une journée « site propre » est programmée pour l'ensemble du personnel de l'établissement. Les délégués CFDT demandent :

Le montant du financement de cette journée ;
L'affectation prévue.

Cette journée « Beau-Nomy » est prévue le 20 octobre, une information sur les modalités sera diffusée par la direction.

L'affectation de cette journée sera également communiquée.

PENIBILITE

Les délégués CFDT demandent par secteur et par catégorie le calendrier des départs suite à l'accord « emploi des seniors ».

Dans le cadre de cet accord, 25 salariés vont bénéficier de ce dispositif (pénibilité) avant fin 2012. La répartition est la suivante :

Par catégorie : 4 Ingénieurs/Cadres, 11 techniciens et 10 ouvriers.

Par secteur : 18 CSS, 6 RWS et 1 DE.

Les délégués CFDT ont réclamé une liste nominative de ces départs, afin de vérifier que ces personnes seront bien remplacées. La DRH refuse de la communiquer sous prétexte de confidentialité du motif de départ...

La pénibilité serait-elle une sortie honteuse de la vie active ?

MAD

Suite à la nouvelle loi sur les retraites, des salariés en MAD ont vu leur date de départ à la retraite retardée. Les délégués CFDT demandent qu'un courrier leur soit adressé pour les informer officiellement de l'allongement de la durée du dispositif de MAD.

Un avenant à l'accord GAE sera adressé à l'ensemble des salariés bénéficiaires de ce dispositif MAD d'ici mi-septembre.

Les élus CFDT n'osent pas croire que leur insistance serait à l'origine de la prise en compte de cette demande par notre « avenant » DRH !

Le droit par le Jeu

Qui connaît vraiment ses droits au travail lorsqu'on débute dans un premier emploi ? Le monde ludique est certainement l'un des meilleurs moyens de découvrir les règles qui régissent les rapports entre le salarié et son employeur, mais aussi de comprendre le rôle que jouent les représentants du personnel.

La FGMM CFDT (fédération de la métallurgie) a osé une démarche inédite dans le monde syndical : lancer un jeu en ligne intitulé « *Ma job aventure* ».

Les jeunes ont une grande méconnaissance du monde syndical. Pourquoi ne pas les sensibiliser à ce que peut leur apporter l'action syndicale, via l'Internet, le jeu vidéo et les réseaux sociaux, un monde qu'ils connaissent bien et dans lequel ils se retrouvent plus facilement.

Se définissant comme un serious game, autrement dit un jeu ayant une intention pédagogique, « *Ma job aventure* » a tous les caractères divertissants des jeux vidéo. La conception et le développement ont nécessité un an de travail avec des spécialistes de serious game des sociétés Woomet et Mediatools.

Développée sous Flash, « *Ma job aventure* » propose de découvrir le monde du travail dans un esprit de bande dessinée ou l'humour à la part belle. Jeu évolutif, il est amené à s'enrichir de nouveaux personnages et situations pour épauler les jeunes salariés afin qu'ils ne soient plus jamais seuls dans l'entreprise.

Le jeu est accessible à deux adresses, la version sur facebook permettant aux joueurs de partager les scores :

www.majobaventure.fr

www.facebook.com/fr/Majobaventure